

## Conditions d'acceptation des DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

**Description :** tous les déchets contenant de l'amiante, suspectés de contenir de l'amiante et assimilés à l'amiante, encapsulés, triés sélectivement et déposés séparément **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** être présentés dans des big bags à double épaisseur entièrement fermés.

### ✓ Autorisés :

- **UNIQUEMENT** les déchets contenant de l'amiante, suspectés de contenir de l'amiante et assimilés à l'amiante **QUI ONT ÉTÉ ENCAPSULÉS** ;
- les tuyaux en Eternit, plaques ondulées et tuyaux (pas de fibres ni de poudres) ;
- les déchets contenant de l'amiante doivent être déposés le plus intacts possible dans des big bags sans être poncés, grattés ni cassés ;
- **UNIQUEMENT ACCEPTÉS** s'ils ont présentés dans des big bags à double épaisseur **ENTIÈREMENT FERMÉS**.

### ✓ Non autorisés :

- l'amiante non encapsulé, l'amiante libre (fibres, poudres...) ;
- l'utilisation de big bags autres que les big bags à double épaisseur spécifiés ;
- tous les autres flux de déchets ;
- les déchets résiduels ainsi que différents flux de déchets dangereux et toxiques.

